

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/11-546-723 du 5/12/2011

ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - e-mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment son article 7 ;
VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2011 fixant la date des élections aux commissions administratives et consultatives paritaires académiques et nationales du 13 au 20 octobre 2011 ;
VU l'arrêté rectoral publié au bulletin académique n°536 du 12 septembre 2011 relatif au nombre de sièges attribués aux commissions administratives paritaires académiques et aux commissions consultatives paritaires académiques ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE	
Titulaires	Suppléants
<u>Agents non titulaires de niveau A</u> - Le recteur, Jean-Paul de Gaudemar, président, - M. Henri Ribieras, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille <u>Agents non titulaires de niveau B</u> - Le recteur, Jean-Paul de Gaudemar, président, - M. Henri Ribieras, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, <u>Agents non titulaires de niveau C</u> - Le recteur, Jean-Paul de Gaudemar, président, - M. Henri Ribieras, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Michèle Joannan, directrice des relations et ressources humaines au rectorat	- Mme Michèle Joannan, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - M. Pierre Taudou, conseiller technique du recteur - Mme Michèle Joannan, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - M. Pierre Taudou, conseiller technique du recteur - M. Philippe Gayraud, chef de la DIEPAT au rectorat, - Mme Sandrine Sauvaget, chef du bureau des personnels administratifs au rectorat, - Mme Noelle Vincent, chef du bureau des personnels techniques au rectorat

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 10 novembre 2011

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires académiques compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, et notamment son article 34 ;

VU l'arrêté ministériel du 10 mai 2011 fixant la date des élections aux commissions administratives et consultatives paritaires académiques et nationales du 13 au 20 octobre 2011 ;

VU l'arrêté rectoral publié au bulletin académique n°536 du 12 septembre 2011 relatif au nombre de sièges attribués aux commissions administratives paritaires académiques et aux commissions consultatives paritaires académiques ;

VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin en date du 21 octobre 2011 portant répartition des sièges ;

SUR proposition des délégués de scrutin concernés ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE	
Titulaires	Suppléants
<u>Agents non titulaires de niveau A</u> - Mme Magali Cartier - Mme Laurence Tauleigne-Rossi	- Mme Audrey Boillon - Mme Florence Archer
<u>Agents non titulaires de niveau B</u> - Mme Monique Goudin - Mme Monique Novelli	- Mme Eliane Oligerie - Mme Laurence Nucci
<u>Agents non titulaires de niveau C</u> - Mme Jennifer Bridet - Mme Christine Slimani - M. Michel Reginaud	- Mme Sandy Durano Honde - Mme Soraya Kram - M. Philippe Zo

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 18 novembre 2011

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités